

Évaluation des cursus « Audiologie - Optique - Optométrie » 2013-2014

RAPPORT FINAL DE SYNTHÈSE adressé à l'Institut d'Optique Raymond Tibaut

Comité des experts :
M. Denis BERTHIAUME, président
Mme Marijke DIERICKX, MM. Jean-Luc DUBIÉ,
Jean-Paul ROOSEN et Thibaut SERVANT, experts.

9 juillet 2014

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2013-2014 à l'évaluation des cursus « Audiologie-Optique-Optométrie ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné, mandaté par l'AEQES, s'est rendu les 11 et 12 mars 2014 à l'Institut d'Optique Raymond Tibaut (I.O.R.T.) pour évaluer le bachelier Optométrie - Optométrie. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants de la profession qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration dans le cadre du type d'enseignement délivré. Il reprend la structure du nouveau référentiel AEQES en cinq critères, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation¹.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critères 1 et 5) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4).

¹ L'année 2013-2014 est une année de transition au niveau du référentiel d'évaluation : les établissements ont eu le choix entre la liste de référence des indicateurs (référentiel en vigueur jusqu'alors) et le nouveau référentiel AEQES, publié en 2012, qui sera d'application pour tous en 2014-2015.

PRESENTATION DE L'INSTITUTION

L'Institut d'Optique Raymond Tibaut (I.O.R.T.) a été créé en 1933 par l'Union professionnelle des Opticiens de Belgique dans le but d'offrir une formation aux opticiens en exercice.

Depuis juillet 2011, l'I.O.R.T. fait partie de l'asbl Ilya Prigogine, pouvoir organisateur de la Haute Ecole Libre de Bruxelles - Ilya Prigogine.

L'I.O.R.T. organise un bachelier en Optique-Optométrie et un bachelier en Psychomotricité. Elle organise également de la formation continue en optométrie, contactologie et basse vision. Une spécialisation est envisagée mais son élaboration ne pourra se faire qu'après la révision du dossier pédagogique du bachelier.

Critères 1 et 5 :

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes. Il/elle a également effectué une autoévaluation du programme de façon participative, approfondie et validée.

Ce critère est explicitement repris dans le cadre légal en Communauté française de Belgique :

« Les établissements d'enseignement supérieur sont tenus d'assurer le suivi et la gestion de la qualité pour toutes les missions qu'ils remplissent » stipule l'article 9 du décret du 31 mars 2004. Le décret du 14 novembre 2008 réaffirme l'engagement de l'enseignement de promotion sociale « [...], l'enseignement supérieur de promotion sociale s'inscrit dans le dispositif de la gestion de la qualité. Les établissements d'enseignement de promotion sociale qui organisent un enseignement supérieur assurent le suivi et la gestion de la qualité pour toutes les missions qu'ils remplissent à ce niveau d'enseignement [...] » précise l'article 73. Ce critère vise à analyser l'existence et l'efficacité d'une politique et de procédures associées pour la gestion de la qualité. Celles-ci doivent prévoir un rôle pour les étudiants et les autres parties prenantes.

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 Lors de la visite, le comité des experts a remarqué que la situation actuelle de l'I.O.R.T. n'est pas des plus confortable pour l'équipe de direction. En effet, le flou entourant son déménagement possible l'empêche de développer une vision à moyen et à long terme. Cela rend probablement difficile le travail, pour les différentes parties prenantes, sur une vision commune d'établissement. Le comité des experts croit qu'il serait judicieux de mieux intégrer les diverses parties prenantes, et particulièrement les étudiants, dans la gouvernance de l'I.O.R.T.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Par ailleurs, il serait utile d'impliquer davantage les milieux professionnels dans la réflexion sur le programme d'études (par exemple sa construction, sa forme, sa pertinence ou ses modalités pédagogiques et d'évaluation).

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 2 Le comité des experts relève que, bien qu'une démarche qualité soit enclenchée à l'I.O.R.T., celle-ci ne semble pas découler d'une réelle politique qualité accompagnée de processus adaptés. Cette situation découle probablement de l'approche managériale en vigueur, reposant principalement sur des processus informels de communication et de concertation. Le comité des experts pense qu'il serait utile de mettre sur pied une commission qualité qui rassemble toutes les parties prenantes et qui se réunisse effectivement. Ceci permettrait d'impliquer l'ensemble de la communauté de l'I.O.R.T., d'identifier les attentes des différentes parties et ainsi permettre l'établissement d'une réelle « culture qualité » au sein de l'institution. De plus, il apparaîtrait nécessaire de faire appel au *benchmarking* et ce, de façon systématique, pour examiner comment procèdent les institutions équivalentes en Belgique et/ou dans les pays où ce type de formation pourrait servir de guide.
- 3 Le comité des experts note qu'il ne semble pas exister de calendrier périodique de révision du programme d'études alors que la vie utile d'un programme de l'enseignement supérieur est généralement de cinq années. Par ailleurs, en dehors de la direction, il ne semble pas y avoir de personne responsable du programme en mesure de piloter la réflexion sur le programme et l'articulation des divers enseignements contenus dans le programme. À l'heure actuelle, la vue d'ensemble du programme semble être la somme des vues partielles des diverses parties prenantes. Le comité des experts juge par ailleurs qu'il serait utile

d'enquêter de façon systématique et continue auprès des diverses parties prenantes (enseignants, étudiants – actuels ou diplômés, professionnels et autorités de tutelles) de façon à obtenir des informations objectives informant la prise de décision. Ceci permettrait également d'effectuer une mise à jour régulière du programme pour suivre l'évolution scientifique et technique de la profession.

- 4 Le comité des experts note que l'implantation physique de l'I.O.R.T. – au sein de deux immeubles dont l'exiguïté est à souligner – favorise la communication et la concertation informelle. Il souligne également une communication essentiellement du haut vers le bas (top-down) puisque tout passe par la direction ou le secrétariat. Peu de communications semblent prendre forme entre les diverses parties prenantes, surtout si bon nombre d'entre elles ne se trouvent à l'I.O.R.T. que pour des périodes de temps très limitées. Il semblerait donc utile aux yeux du comité des experts de développer les mécanismes favorisant une communication et une concertation davantage formelles (par exemple par l'entremise de séances prévues de longue date avec les enseignants, les étudiants et les professionnels). Par ailleurs, il serait possible de faire usage des technologies de l'information et de la communication (TIC), complétées par un médium papier, pour joindre les personnes ne pouvant que difficilement se déplacer lors de ces séances, ou encore pour permettre aux diverses parties prenantes d'échanger entre elles en dehors de ces réunions formalisées.

RECOMMANDATIONS, EN SYNTHÈSE

- 1 Mieux intégrer les diverses parties prenantes, sans oublier les étudiants, dans la gouvernance de l'I.O.R.T.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 2 Impliquer davantage les milieux professionnels dans la réflexion sur le programme d'études.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 3 Développer une politique qualité et des processus formels de consultation de façon à instaurer une culture qualité au sein de l'I.O.R.T.
- 4 Mettre en place des mécanismes de *benchmarking* national et international de façon à informer toute réflexion au sujet des activités de l'I.O.R.T.
- 5 Nommer un responsable de programme qui pourra piloter la collecte systématique de renseignements, la réflexion et la prise de décision au sujet du programme.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 6 Développer les mécanismes favorisant une communication et une concertation davantage formelles.
- 7 Faire appel aux TIC pour élargir la participation aux séances de communication et de concertation, ainsi que pour favoriser les échanges entre les diverses parties prenantes.

Critère 2 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

Ce critère vise à permettre d'analyser les liens entre les acquis d'apprentissage visés par le programme et les besoins sociétaux (actuels ou prévisibles) à satisfaire en matière de formation et d'épanouissement. Il vise également à faire connaître la manière dont le programme, par ses objectifs et son contenu, favorise l'insertion socioprofessionnelle des diplômés et/ou leur intégration dans un parcours flexible de formation.

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 Le comité des experts juge que l'I.O.R.T. respecte bien le dossier pédagogique prescrit et va même plus loin en incluant des activités de formation en anglais, en gestion et en recherche. Ceci contribue grandement à la réputation de formation de qualité dont bénéficie le programme de bachelier en Optique - Optométrie de l'I.O.R.T. Les étudiants sont d'ailleurs très appréciés des employeurs rencontrés pour leur manière de vendre et surtout pour leurs connaissances et la manière d'aborder le client.
- 2 Le comité des experts a pu constater, principalement lors de la visite, que les efforts de concertation sont surtout informels et qu'ils passent principalement par la direction et le secrétariat. Ce phénomène est en grande partie dû à l'exiguïté des lieux. Toutefois, le comité des experts juge qu'il serait utile de formaliser la concertation entre les différentes parties et d'encourager les contacts entre ces parties, notamment pour favoriser le développement d'une vision commune au sein de l'I.O.R.T. Les différents entretiens lors de la visite ont pu mettre en évidence l'absence d'une telle vision entre les diverses parties prenantes. Par ailleurs, il serait utile de développer les enquêtes par l'entremise de questionnaires pour obtenir des retours des diverses parties prenantes (étudiants, diplômés, enseignants et professionnels). Un scénario souvent utilisé dans l'enseignement supérieur est celui d'une démarche en deux temps : (1) recueil de données auprès divers groupes par l'entremise de questionnaires comparables et (2) discussion des résultats avec des groupes restreints, représentant chacune des parties prenantes (*focus group*).
- 3 Le comité des experts note une réelle volonté de la part de l'I.O.R.T. d'intégrer une dimension recherche dans le bachelier en Optique - Optométrie. Ceci participe au haut niveau de la formation et renforce la réputation du programme auprès des professionnels. Cette intégration passe principalement par un cours portant sur la méthodologie de la recherche et par le travail de fin d'études (TFE), lequel permet à l'étudiant d'approfondir un aspect du champ de l'optique - optométrie.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Toutefois, le comité des experts note que le cours en question ne sensibilise pas nécessairement les étudiants à une pratique fondée sur des données probantes ou sur l'expérience (*evidence-based practice*) alors que cette approche est aujourd'hui fondamentale dans les domaines médical et paramédical. Par ailleurs, certains enseignements sembleraient gagner à être « actualisés » par rapport à la recherche courante. Ainsi, il serait peut-être utile de repenser le lien entre recherche et enseignement dans le cadre du programme en optique - optométrie. Une façon serait d'encourager la participation d'étudiants de l'I.O.R.T. à des congrès ou manifestations scientifiques professionnelles par la présentation de posters découlant de leur TFE. Il serait également utile de s'interroger sur le rôle du TFE puisque sa logique actuelle s'apparente à celle d'un travail de recherche de niveau master plutôt que celle d'un travail de recherche de niveau bachelier (recherche appliquée utile au développement professionnel continu).

- 4 L'I.O.R.T. bénéficie d'un corps professoral majoritairement issu du milieu socioprofessionnel, ce qui contribue à l'enracinement du programme dans la profession et à sa réputation enviable auprès des professionnels. Toutefois, le comité des experts note qu'une telle situation peut aussi représenter un problème en raison du manque de disponibilité de ce type de corps professoral. Ainsi, il serait utile de

développer des mécanismes d'implication à distance pour les membres du corps professoral ne bénéficiant que de peu de temps à disposition pour le programme. Ceci permettrait justement d'élargir le nombre de personnes impliquées et, du coup, d'accroître la diversité de ce type de personnel, évitant ainsi une surreprésentation de certains profils professionnels.

- 5 À l'heure actuelle, le comité des experts note que seuls les accommodements au cas par cas sont possibles dans le programme de bachelier en Optique - Optométrie de l'I.O.R.T. Or, une tendance européenne se dessine, laquelle vise à rendre les formations du supérieur davantage accessibles aux étudiants ayant une charge professionnelle ou familiale en parallèle de leurs études. Ceci est particulièrement adapté à une formation relevant de la promotion sociale. Ainsi, il apparaîtrait utile de réfléchir à l'établissement d'un cursus offert à temps partiel, en parallèle du cursus offert à temps complet. De la sorte, un étudiant serait en mesure d'allonger la durée de ses études et de concilier ses obligations professionnelles et/ou familiales avec les exigences du programme d'études. À cet effet, un *benchmarking* auprès d'autres institutions belges ou européennes pourrait être utile.
- 6 Le comité des experts était très heureux de constater la diversité de la population étudiante à l'I.O.R.T., qu'il s'agisse de leur provenance sociodémographique ou géographique. Cela signifie notamment qu'une majorité d'étudiants ne provient pas de la Belgique, donnant ainsi au programme d'études une dimension internationale intéressante. Toutefois, le comité des experts juge que cette dimension demeure très discrète et gagnerait à être exploitée pour le recueil d'informations. En effet, un *benchmarking* international permettrait d'obtenir des idées nouvelles et ainsi rendre le programme encore plus attrayant au plan international. En outre, la mobilité internationale des étudiants au cours de leur cursus et à l'occasion de leurs stages, aujourd'hui compromise par la densité des enseignements prodigués, constitue également une opportunité à saisir pour l'I.O.R.T.

RECOMMANDATIONS, EN SYNTHÈSE

- 1 Formaliser la concertation auprès des différentes parties prenantes et favoriser les contacts entre ces parties.
- 2 Développer les enquêtes par l'entremise de questionnaires pour obtenir des retours des diverses parties prenantes.
- 3 Repenser le cours de méthodologie de la recherche pour l'axer davantage sur la pratique fondée sur des données probantes (*evidence-based practice*).

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 4 Développer un mécanisme d'actualisation des enseignements.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 5 Développer des mécanismes d'implication à distance pour les membres du corps professoral exerçant des activités professionnelles en parallèle de leurs enseignements.
- 6 Offrir un parcours à temps partiel, en parallèle du parcours à temps complet, pour permettre l'accès au programme d'étudiants ayant des obligations professionnelles et/ou familiales.
- 7 Étudier l'offre d'institutions similaires à l'I.O.R.T. dans le champ de l'optique - optométrie de façon à permettre aux idées de diverses parties prenantes de se renouveler et de positionner le programme d'études à l'avant-scène non seulement en Belgique, mais aussi en Europe.

- 8 Explorer la possibilité pour les étudiants de réaliser un stage ou une partie de leur cursus à l'étranger par la réingénierie de la formation d'une part et la consolidation de l'approche par acquis d'apprentissage et crédits ECTS d'autre part.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Critère 3 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

Ce critère vise à permettre d'évaluer la cohérence entre les éléments suivants : les acquis d'apprentissage annoncés du programme; les contenus mis en œuvre; l'agencement global du programme, le choix et la mise en séquence logique des activités ou dispositifs d'apprentissage; les critères et modalités d'évaluation des apprentissages et le temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés par le programme.

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 Lors de la visite, le comité des experts a pu prendre la mesure des efforts consentis à l'égard du développement des acquis d'apprentissage et de leur intégration dans la démarche pédagogique de l'I.O.R.T. Il semble qu'à ce stade, l'identification des acquis d'apprentissage soit quasiment complète puisqu'ils apparaissent dans la fiche d'étude d'une grande majorité d'enseignements. Toutefois, les discussions avec les diverses parties prenantes laissent croire qu'il serait utile de poursuivre la réflexion de façon à ce que le lien entre acquis d'apprentissage et méthodes d'enseignement et d'évaluation soit renforcé. En effet, la rédaction des acquis d'apprentissage n'est pas une fin en soi. Les acquis servent à guider le choix de méthodes d'enseignement et des méthodes d'évaluation. Cette articulation ne semble pas complète pour tous les enseignements du programme de bachelier en Optique - Optométrie. Par ailleurs, les acquis d'apprentissage ne devraient pas seulement refléter les intentions de l'enseignant quant aux apprentissages réalisés dans le cadre de son enseignement mais aussi les intentions du programme d'études. Ainsi, les savoirs et savoir-faire développés dans le cadre d'un enseignement devraient refléter la discipline enseignée et les besoins professionnels des diplômés. Ceci est un défi particulièrement important pour les disciplines fondamentales d'un programme comme le bachelier en Optique - Optométrie.
- 2 Le comité des experts a pu prendre connaissance de la variété de méthodes pédagogiques utilisées dans le cadre du programme offert à l'I.O.R.T. Toutefois, il semble que le « modèle pédagogique » demeure le même pour une grande majorité d'enseignements, soit celui de l'exposé magistral en présentiel. Ce modèle découle probablement de la méthode de calcul de la charge de travail des enseignants dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale. Cette situation entraîne une charge de travail trop importante pour les étudiants (nombre excessif d'heures hebdomadaires menant à une saturation, un découragement et parfois un abandon de certains étudiants au profit de formations concurrentes plus abordables). Le programme actuel d'études, peu flexible, complique la vie des étudiants en les forçant à être présents à l'I.O.R.T. une bonne partie de la semaine. Or, les recherches récentes en pédagogie de l'enseignement supérieur tendent à démontrer l'importance du travail personnel des étudiants dans l'appropriation des notions et dans le développement des compétences. De plus, la réforme de Bologne a instauré un mécanisme d'enseignement et d'apprentissage qui favorise une répartition plus équitable entre présence en classe et travail en autonomie. Il apparaîtrait donc judicieux de revoir – dans la mesure du possible – le « modèle pédagogique » en vigueur à l'I.O.R.T. pour chercher à réduire le temps présentiel et augmenter le travail en autonomie des étudiants, travail étant bien entendu encadré par les enseignants de l'I.O.R.T. Ceci nécessitera probablement de faire appel à des experts externes ou encore d'aller voir comment cela est fait dans des institutions comparables. Par ailleurs, une telle démarche permettra de repenser certains des supports de cours, entre autre leur numérisation et leur actualisation, en plus de favoriser une approche encourageant les étudiants à aller chercher des sources complémentaires d'information concernant les questions étudiées.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 3 Lors du passage de quatre années d'études à un programme en trois ans, il semble que l'on ait cherché à simplement transposer le programme en quatre ans sur les trois années du programme. Ceci semble poser de nombreux problèmes quant à la charge de travail des étudiants. D'abord, le TFE ou les stages s'effectuent dorénavant en parallèle des cours, ce qui semble peu réaliste compte tenu de la lourdeur de la troisième année du programme. Par ailleurs, tel qu'il est constitué à l'heure actuelle, le TFE ne semble pas permettre aux étudiants de réaliser des apprentissages répondant aux ECTS indiqués dans le programme – la forte charge de travail de la 3^e année ne permettant pas aux étudiants de passer le temps nécessaire sur leur TFE. Finalement, les stages sont découpés et répartis à divers moments de la semaine, ce qui ne permet pas aux étudiants de bénéficier d'un point de vue réaliste de la profession (par exemple, accompagnement d'un « client-patient » du début à la fin). Finalement, diverses activités extracurriculaires (*special olympics*, travail avec les enfants, dans les maisons de repos, etc.) contribuant aux apprentissages des étudiants ne semblent pas être perçues par ceux-ci comme faisant partie du programme d'études. Il apparaîtrait donc judicieux au comité des experts de réfléchir à une nouvelle articulation du programme sur trois années. Un scénario évoqué serait d'identifier les activités de la 1^e année qui constituent principalement une mise à niveau et d'extraire celles-ci du programme de façon à les offrir sous la forme d'une propédeutique en amont du programme d'études. Ceci permettrait de déplacer certaines activités d'enseignement d'une année à l'autre et ainsi de libérer du temps d'apprentissage pour la réalisation du TFE et des stages.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 4 Le comité des experts a pris connaissance, lors de la visite, de certaines pratiques éprouvées (*best practices*) dans le domaine de l'évaluation des apprentissages des étudiants (par exemple, l'utilisation du portfolio ou de grilles d'évaluation). Dans d'autres cas, le lien entre les méthodes d'évaluation des apprentissages et les acquis visés n'était pas tout à fait évident (par exemple, utilisation de méthodes type QCM pour évaluer des savoir-faire). Il apparaîtrait donc judicieux de favoriser la réflexion pédagogique au sujet de l'évaluation, entre autre au sujet des méthodes adaptées aux apprentissages visés chez les étudiants. De plus, les pratiques éprouvées pourraient être rendues davantage visibles et partagées parmi les membres du corps professoral. Finalement, la logique des grilles d'évaluation devrait être étendue à un ensemble d'activités visant l'évaluation de savoir-faire (par exemple, transposer la logique de la nouvelle grille d'évaluation du stage à l'évaluation du TFE pour éviter de simplement faire appel à des barèmes, lesquels ne permettent pas de gérer la subjectivité de l'évaluation). L'engagement récent d'une coordonnatrice pédagogique chargée de ce genre de questions devrait favoriser le développement de la réflexion et des pratiques pédagogiques.

RECOMMANDATIONS, EN SYNTHÈSE

- 1 Renforcer le lien entre les acquis d'apprentissage et les méthodes d'enseignement et/ou d'évaluation pour chacun des enseignements du programme.
- 2 S'assurer de l'adéquation des acquis d'apprentissage avec les besoins de la profession, particulièrement dans les disciplines fondamentales.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 3 Revoir le « modèle pédagogique » en vigueur à l'I.O.R.T. pour chercher à réduire le temps présentiel et augmenter le travail en autonomie des étudiants.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 4 Réfléchir à une nouvelle articulation du programme sur trois années entre autre en identifiant les activités de la 1^e année qui constituent principalement une mise à niveau et en extrayant celles-ci du programme de façon à les offrir sous la forme d'une propédeutique en amont du programme d'études.

Droit de réponse de l'établissement

- 5 Favoriser la réflexion pédagogique au sujet de l'évaluation, entre autre au sujet des méthodes adaptées aux apprentissages visés chez les étudiants, par la mise en commun de pratiques éprouvées et leur application à d'autres enseignements ou activités d'apprentissage.

Critère 4 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

Le critère d'efficacité porte sur le degré de réalisation des objectifs du programme compte tenu des ressources mises en œuvre. Il vise à établir si le programme produit les résultats attendus, c'est-à-dire si les étudiants ont atteint à l'issue de leurs études les acquis d'apprentissage visés.

Par ce critère, l'établissement/l'entité est invité à considérer l'étudiant au moment de son inscription au programme, à suivre son parcours, à examiner les niveaux d'atteinte des acquis d'apprentissage et à considérer les taux de réussite. L'évaluation de l'efficacité du programme porte ainsi non seulement sur les caractéristiques des diplômés, mais également sur la capacité de l'établissement à favoriser la réussite des étudiants admis au programme. Le critère impliquera aussi l'examen de facteurs d'efficacité tels que l'affectation des ressources, les pratiques pédagogiques et les modalités organisationnelles mises en œuvre pour soutenir la qualité du programme. Le critère d'équité porte sur les dispositifs mis en place au sein du programme afin d'être en mesure d'offrir aux étudiants, quel que soit leur parcours de formation antérieur, leur situation personnelle, sociale ou économique, la possibilité d'acquérir, d'actualiser et de développer tout au long de leur vie à la fois les acquis visés et des compétences professionnelles nécessaires afin d'assurer leur employabilité et de favoriser leur épanouissement personnel, l'approfondissement de leur formation, la citoyenneté active et le dialogue interculturel.

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Equité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 Lors de la visite, le comité des experts a pu échanger avec diverses catégories d'enseignants. Il est apparu que très peu d'activités de développement professionnel dans le domaine de la pédagogie étaient organisées sur une base annuelle.

Droit de réponse de l'établissement

Bien qu'un certain nombre d'enseignants de l'I.O.R.T. soient détenteurs du CAPAES, le développement professionnel continu permet d'actualiser ses connaissances pédagogiques et de développer, dans la durée, ses compétences pédagogiques. Ceci peut être fait par la participation à des activités de formation mais aussi par d'autres activités moins formelles telles que l'observation de l'enseignement par les pairs, les échanges de type communauté de pratique ou encore la mise en ligne d'informations sur les pratiques de chacun. Il apparaîtrait judicieux au comité des experts de réfléchir à une stratégie pour accompagner les enseignants dans le développement de leurs compétences pédagogiques et ce en continu.

- 2 Certains éléments matériels ont surpris les membres du comité des experts. L'I.O.R.T. jouit d'une réputation enviable en ce qui a trait à la qualité de sa formation. Or, il est peu probable que cette réputation persiste dans les années à venir si les conditions matérielles dans lesquelles évolue l'I.O.R.T. demeurent inchangées. L'exiguïté des locaux ne permet pas à celui-ci de se doter d'équipements dignes de sa réputation. En guise d'illustrations, la bibliothèque devrait être repensée et déployée dans un espace dédié à la consultation et au travail individuel. Des espaces de travail pour les étudiants devront être créés si la démarche pédagogique évolue vers le travail de groupe. L'accès à internet (pour la connexion à distance à la bibliothèque paramédicale de la Haute école Ilya Prigogine et pour d'autres recherches comme sur la base de données MedLine) devra être démultiplié si l'orientation recherche demeure une caractéristique du programme de bachelier en Optique - Optométrie. De façon générale, il est apparu essentiel et urgent aux membres du comité des experts que l'I.O.R.T. déménage dans des locaux adaptés lui permettant non seulement de préserver sa réputation enviable mais également de l'améliorer. De plus, l'I.O.R.T. ne semble pas, à l'heure actuelle, avoir de réelle salle des enseignants, dédiée à eux-seuls, favorisant la concertation et la collaboration. Par ailleurs, l'accès internet n'est pas disponible dans l'ensemble du bâtiment et les conditions d'accès, particulièrement pour les personnes en situation de handicap, ne sont pas du tout adaptées.

- 3 Comme cela est le cas dans beaucoup de programmes de formation pour lesquels aucune sélection n'est exercée à l'entrée, le bachelier en Optique - Optométrie voit ses effectifs étudiants fondre entre la 1^e et la 2^e année. Cela s'explique de diverses façons mais met surtout en évidence le fait que bon nombre d'étudiants n'ont pas le niveau de préparation nécessaire pour poursuivre les études dans un programme exigeant au plan scientifique. À cet effet, les membres du comité des experts s'interrogent sur l'architecture actuelle du programme, en particulier le fait que la 1^e année ressemble en partie à ce qui est vu (ou devrait être vu) au secondaire et que les autres années sont relativement lourdes en ce qui a trait aux apprentissages propres à l'optique - optométrie. Ainsi, comme cela a déjà été mentionné, il y aurait lieu de revoir la 1^e année et de séparer les éléments constituant une « mise à niveau » des éléments propres à la formation en optique - optométrie. Les éléments de mise à niveau pourraient être offerts sous forme de propédeutique, en amont du programme. Parallèlement, un mécanisme de détection des étudiants en difficulté est déployé dès le 1^{er} semestre de la 1^e année pour que les étudiants éprouvant des difficultés puissent être accompagnés. À cet effet, il est courant dans d'autres institutions de donner aux étudiants plus avancés (2^e et 3^e année) le rôle de « premier relai » auprès des étudiants de 1^e année (tutorat). Cette proximité permet d'identifier plus rapidement et plus facilement les étudiants en difficulté pour les rediriger vers les ressources dédiées à leur accompagnement. En l'absence d'un service social propre à l'établissement, les étudiants en difficultés sociale et financière sont dirigés vers les services proposés par l'asbl « Promofor ».
- 4 Dans le cadre de la démarche d'évaluation, un ensemble de mécanismes de recueil d'informations (par exemple, questionnaires et entretiens) a été mis en place. Puisque la vie utile d'un programme d'études est généralement de cinq années, il est apparu intéressant aux membres du comité des experts que ces mécanismes soient rendus pérennes pour que le recueil d'informations devienne une opération continue, permettant de prendre des décisions informées en continu.
- 5 Les experts ont constaté une surcharge de travail importante pour le personnel administratif. Ceci peut découler des processus informels de travail en place à l'I.O.R.T. Une évaluation des cahiers des charges institutionnel et individuels permettrait de faire la lumière sur cette dimension et de revoir les processus administratifs si ceux-ci semblent trop lourds ou peu adaptés. L'intégration à l'asbl Ilya Prigogine peut aussi apporter des solutions à ce niveau.

RECOMMANDATIONS, EN SYNTHÈSE :

- 1 Réfléchir à une stratégie pour accompagner les enseignants dans le développement de leurs compétences pédagogiques tout au long de leur carrière.
- 2 Déménager dans des locaux adaptés à une institution d'enseignement supérieur (locaux, bibliothèque, infrastructure informatique, salles de travaux pratiques).
- 3 Développer un système de tutorat par les pairs pour permettre aux étudiants de 1^e année se trouvant en difficulté d'être plus facilement identifiés pour ainsi être pris en charge par une structure d'accompagnement.
- 4 Rendre pérennes les mécanismes de recueil d'informations au sujet du programme de façon à pouvoir réfléchir en continu aux divers aspects du programme d'études.
- 5 Examiner les processus administratifs et les cahiers des charges du personnel administratif de façon à éliminer tout déséquilibre pouvant exister entre les besoins de l'institution et les capacités de chacun.

EN SYNTHÈSE

Sur la base des informations figurant dans ce rapport, le comité des experts a identifié des forces, points à améliorer, opportunités et risques pour le programme de bachelier en Optique-Optométrie. Il a aussi formulé diverses recommandations. Ces éléments ne figurent pas en ordre d'importance. Il s'agit plutôt d'une synthèse des observations formulées par le comité des experts.

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Étudiants bien côtés chez les futurs employeurs pour leurs connaissances et leur adaptabilité au travail ⇒ Ouverture sur la méthodologie de la recherche ⇒ Motivation et vision commune de la profession des enseignants professionnels ⇒ Accès au marché du travail facile pour les étudiants (bonne employabilité du programme) ⇒ Haut niveau d'implication des différents intervenants (selon leurs possibilités d'implication) ⇒ Petite structure, proximité entre toutes les parties prenantes ⇒ Ouverture sur l'aspect social par l'entremise d'activités extra curriculaires appréciées par les étudiants ⇒ Nouvelle grille d'évaluation du stage et outils d'accompagnement bien développés ⇒ Acquisition récente de nouveaux appareils ; bon équipement de manière générale ⇒ Souci de préparer l'avenir de l'I.O.R.T. (engagement d'une coordinatrice pédagogique) ⇒ Création récente d'une association étudiante ⇒ Liens importants avec le milieu professionnel (maîtres de stage, enseignants professionnels, étudiants diplômés). ⇒ Forte diversité dans les profils étudiants : origine sociodémographique et/ou géographique 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Rythme soutenu pour les étudiants ⇒ Manque de mécanismes formels de consultation, de concertation et d'échange ; actuellement en fonction de la demande, des urgences, de chaque personne et trop souvent verbale (pas de trace écrite) ⇒ Faible utilisation des TIC ⇒ Communication interne de haut en bas avec peu d'idées qui remontent de façon formelle ⇒ Programme imposé, mais appliqué de manière stricte, très classique ⇒ Volonté d'être trop complet, notamment dans les évaluations ⇒ Stages : durée trop courte, mal positionnés dans la formation <u>Droit de réponse de l'établissement</u> ⇒ Absence de visibilité de ce que l'école va devenir à court terme : déménagement, etc. ⇒ Insuffisance de flexibilité du cursus (en décalage avec les objectifs de l'enseignement de promotion sociale ?) ⇒ TFE : charge de travail trop lourde pour la 3^e année actuelle, ne correspondent pas au poids relatif dans le programme, pas vraiment une « épreuve intégrée » <u>Droit de réponse de l'établissement</u> ⇒ Nombre trop important d'heures en présentiel pour les étudiants <u>Droit de réponse de l'établissement</u> ⇒ Culture pédagogique peu développée au sein des équipes enseignantes ⇒ Cahier des charges des coordonnatrices (pédagogique et qualité) peu clair ⇒ Surcharge de travail pour le personnel administratif

Recommandations

⇒ Voir la fin de chaque chapitre

Opportunités

- ⇒ La reconnaissance de l'excellence de la formation en Belgique et à l'étranger
- ⇒ Un marché en expansion, ce qui constitue une garantie d'emploi pour les diplômés et donc une forte attractivité de la formation
- ⇒ Le potentiel de développement de la formation continue, entre autre en raison de l'obligation de développement professionnel continu pour les professionnels en exercice
- ⇒ Le décret « Paysage de l'enseignement supérieur » qui fournit un potentiel intéressant de développement (par ex. le passage aux compétences et aux acquis d'apprentissage)

Risques

- ⇒ Les réformes successives de l'enseignement supérieur qui rendent difficile l'implication volontaire des divers personnels et le développement d'une stratégie claire
- ⇒ Déficit d'attractivité de la filière à l'entrée ; difficulté de garder les étudiants en cours d'études
- ⇒ Le maintien de la situation actuelle ne reflétant pas une réelle intégration à l'asbl Ilya Prygogine et limitant les possibilités de développement.



Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'équipe pédagogique et administrative de l'I.O.R.T. a trouvé l'exercice d'évaluation auquel elle a été soumise très enrichissant.

Le rapport remis par les experts met en évidence la qualité de la formation et reflète parfaitement les conditions dans lesquelles celle-ci est organisée.

Les remarques et suggestions émises par le comité des experts en matière de programme renforcent les souhaits de l'I.O.R.T. mais sont du ressort du gouvernement de la Communauté française sur avis conforme du Conseil Général. Cela concerne, entre autres l'articulation du programme, sa révision périodique, son adéquation avec les besoins de la profession, la charge de travail qui en résulte et sa traduction en ECTS (notamment pour les stages et le TFE).

Légende pour le tableau des observations :

C = critère; P= point ; R=recommandation ; L = ligne ; PA= point d'amélioration


L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Chap.	Point ¹	Observation de fond
4	C1-5	P1 L6	L'intégration d'étudiants dans la gouvernance d'une école de Promotion sociale et donc de l'I.O.R.T. n'est pas prévue légalement. Ceci n'empêche pas l'école de consulter les étudiants de manière informelle.
5		R1	
4	C1-5	P1 L7-8	La construction, la forme et la pertinence du programme d'études relève du Conseil Général de l'enseignement de Promotion sociale (cf commentaire général).
5	C1-5	R2	Les milieux professionnels sont impliqués par le biais de la commission administrative qui émet des avis, entre autres, sur les plans d'étude et fait des suggestions quant au contenu des cours. Les chargés de cours, majoritairement issus du milieu professionnel, travaillent régulièrement à l'actualisation des contenus des cours en fonction des exigences de la profession.
5	C1-5	R5	Le pilotage de la collecte systématique des renseignements, la réflexion et la prise de décision au sujet du programme relève de la mission de la direction.
6	C2	P3 L3-5	Cf commentaire général
7	C2	R3-4	Cf commentaire général
7	C2	R8	Cf commentaire général
8	C3	P2 L13-16	Cf commentaire général
9	C3	P3	Cf commentaire général
9	C3	R2 R3	Cf commentaire général

¹ Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.

		R4	
10	C4	P1 – L1-3	En Promotion sociale, les enseignants suivent une formation continue sur base volontaire. De plus, il est difficile pour des enseignants actifs dans la profession de participer à des formations continues organisées presque exclusivement en journée.
12		PA 7 PA10 PA11	Cf commentaire général

Nom et signature de la Directrice

Denise Bugitte


Nom et signature de la coordonnatrice de l'autoévaluation

REGNARD MAUDE
